



FFBAD

Fédération Française
de Badminton



REGLEMENT PARTICULIER Numéro d'autorisation: en cours

NOM DU TOURNOI : 5e Bad Tour d'Elven

1. Le tournoi se déroulera les 22 et 23/04/17 en application des Règlements de la F.F.Bad et du présent règlement.
2. Le juge arbitre du tournoi est : Marion Trochu son adjoint sera Pascal Bolu.
3. La compétition est ouverte au niveau Régional / Ligue et aux joueurs et joueuses licenciés dans un club affilié à la F.F.Bad.
4. Les séries concernées sont:
☐N1 ☐N2 ☐N3 ☐R4 ☒R5 ☒R6 ☒D7 ☒D8 ☒D9 ☒P10 ☒P11 ☒P12 ☒NC
5. Les catégories autorisées sont:
☐POUSSIN ☐BENJAMIN ☒MINIME ☒CADET ☒JUNIOR ☒SENIOR ☒VETERAN
Le surclassement dans les catégories ci-dessus est ☒autorisé, ☐non autorisé
6. Les disciplines proposées sont ☒SH, ☒SD, ☒DH, ☒DD, ☒DM
7. La date limite d'inscription est le : 15 avril 2017 ☒ Cachet de la poste
8. Chaque joueur ou joueuse peut participer à un tableau sur 2 disciplines
9. Les droits d'engagement par participant sont pour :
1 tableau 10 €, 2 tableaux 15 €, 3 tableaux €
10. Le nombre de joueur pour participer à la compétition étant limité à 250 , la sélection se fera suivant:
☐ Une sélection ☐ Fédérale, ☐ Ligue, ☐ CODEP, ☐ club
☐ Les meilleurs inscrits dans le tableau en fonction du CPPH
☒ L'ordre d'arrivée des règlements des inscriptions prises
11. Les joueurs/paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des deux joueurs en double et mixte).
12. Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2.
13. La confection des tableaux sera réalisée par le club organisateur en partenariat avec le juge Arbitre et se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité
14. Le tournoi se disputera en. poules puis élimination directe
15. La gestion du tournoi se fera sur le logiciel fédéral Badplus
16. Les inscriptions se font par inscriptions libres , et ne seront prise en compte sans un règlement par chèque à l'ordre de Argoet Badminton Elven
17. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés.
18. Le tirage au sort sera effectué le : 17 avril 2017
19. Le contrôle des licences se fera sur POONA et le joueur ou la joueuse devra être licencié à la date du tirage au sort.

20. Pour les tableaux P et Nc, le volant plastique officiel sera le MAVIS 500 fourni.
Pour les tableaux D et supérieurs, le volant officiel sera le YONEX Aerosensa 30/77 en vente dans la salle.
21. Les volants seront à la charge
☒ Des joueurs, au partage
☒ Du Comité d'organisation à partir des finales et à raison de 2 par match.
22. Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto arbitrage.
23. Les joueurs et joueuses devront pointés à la table de pointage ou de marque au plus tard à l'heure de convocation.
24. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge arbitre.
25. Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
26. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs, les officiels techniques et le comité d'organisation
27. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
28. Une tenue de badminton conforme au règlement de la FFBaD sera demandée sur les terrains.
29. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points.
30. Les joueurs auront le droit à 3 minutes de préparation à partir du moment où leur match est annoncé.
31. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge arbitre.
32. Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.
33. Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier.
34. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
35. Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable
36. Les décisions du juge arbitre et du comité d'organisation sont sans appel.
37. Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
38. Tous joueurs en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
39. Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
40. Il est interdit de fumer dans la salle.
41. Remarque(s) Particulière(s) :
chaque joueur ne peut s'inscrire que sur un seul tableau par jour .
42. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.